

Évaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Résumé non technique





Latitude Nord Gironde

Maison de la CDC – BP6

33920 | Saint Savin

Contact : Iman Boudehri

06 21 03 67 09

transitions@latitude-nord-gironde.fr

Cheffe de projet Transition Ecologique



NEPSEN Transition

71 rue Carle Vernet

33 800 – BORDEAUX

Tél : 05 56 78 56 50

Nom du contact : Laetitia SERVEAU

Tél : 06 73 53 18 75

Mail : laetitia.serveau@nepesen.fr

Sommaire

1. Préambule.....	4
2. Comment a été élaboré le Plan Climat ?	5
3. Synthèse de l'état des lieux	7
Paysages et patrimoine	7
Gestion des ressources.....	8
Bien-être et santé des habitants	9
4. Quels effets probables de la mise en œuvre du Plan Climat ?	11
Les Paysages et le patrimoine	11
La gestion des ressources.....	12
Le bien-être et la santé des habitants	13
Synthèse	14
5. Comment éviter, réduire et compenser ces effets ?	15
6. Quel dispositif de suivi ?.....	16
Biodiversité.....	16
Carbone et changement climatique	16
Energies renouvelables.....	17

1. Préambule

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 033-243301181-20250522-22052501-DE



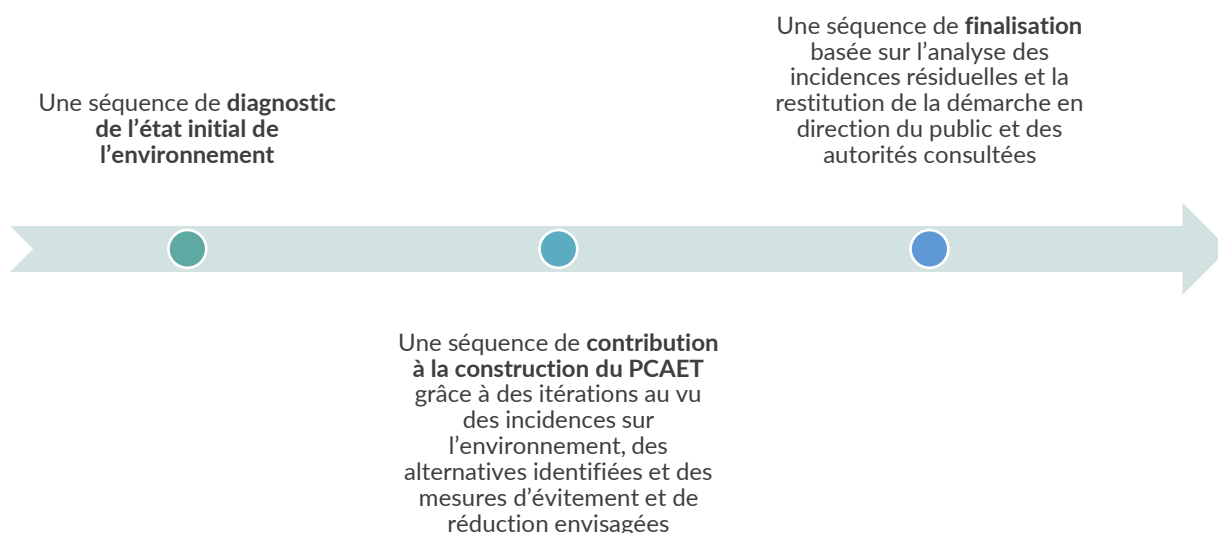
La Communauté de Communes Latitude Nord Gironde est chargée de l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sur son territoire. Les PCAET doivent faire l'objet d'une **évaluation environnementale stratégique** (EES) en application de l'article R122-17 du code de l'environnement. Cette évaluation se fait en parallèle du PCAET et a pour but d'évaluer les incidences du plan sur l'environnement.

L'Évaluation environnementale stratégique répond à plusieurs enjeux :

- ✓ Démontrer la **bonne adéquation** entre les enjeux prioritaires du territoire et les objectifs du Plan Climat ;
- ✓ Identifier et évaluer les incidences du Plan Climat afin d'éviter des éventuels impacts négatifs ;
- ✓ Restituer aux décideurs et au public les enjeux environnementaux, les impacts du plan, les choix retenus de façon pédagogique et didactique.

Ainsi, l'évaluation environnementale stratégique met en lumière les enjeux environnementaux du territoire, afin d'aboutir aux solutions les moins préjudiciables pour l'environnement et la santé humaine.

Trois grandes séquences rythment la réalisation de l'évaluation environnementale :



2. Comment a été élaboré le Plan Climat ?

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le



ID : 033-243301181-20250522-22052501-DE



Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.



La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 consacre son Titre 8 à « *la transition énergétique dans le territoire* » et renforce donc le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique par le biais des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Ainsi, toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire. Les enjeux de la qualité de l'air doivent désormais intégrer le Plan Climat.

Le PCAET, outil de coordination de la transition énergétique, est une **démarche de planification**, à la fois **stratégique** et **opérationnelle**. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la communauté de communes Latitude Nord Gironde. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET répond à plusieurs **objectifs** :



- ✓ Atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques du territoire (volet « atténuation ») ;
- ✓ Adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation ») ;
- ✓ Réduire la consommation finale d'énergie et accroître la production des énergies renouvelables.

Latitude Nord Gironde a coconstruit son Plan Climat grâce à des **ateliers de concertation**. Ceux-ci ont abouti sur la définition de **5 axes stratégiques**. Ces axes sont déclinés en **objectifs stratégiques**, présentés ci-dessous, qui se déclinent en 32 actions :

AXE 1 : Impulser et animer la dynamique du PCAET
Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d'une organisation interne
Rendre la collectivité exemplaire
Planifier l'urbanisme durable au travers du PLUi et/ou du SCoT
Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi qu'un événement Climat-Air-Energie sur le territoire
Sensibiliser les plus jeunes
AXE 2 : Maîtriser la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables
Anticiper le développement des réseaux énergétiques
Développer le solaire sur le territoire
Développer la chaleur renouvelable sur le territoire
Se former aux nouveaux métiers de l'énergie et de la construction durable
Rendre les bâtiments privés du territoire durables et sobres

AXE 3 : Favoriser le développement économique local en valorisant les ressources disponibles

Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Accompagner et favoriser les projets économiques durables et les initiatives d'économie circulaire

Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

Accompagner les acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables

Développer les sentiers de randonnée

Faciliter l'installation dans les centres bourgs et leur accessibilité en matière de déplacement

AXE 4 : Développer une mobilité durable

Encourager les déplacements doux

Faciliter la mise en œuvre des carburants alternatifs

Contribuer à réduire le trafic pendulaire

Développer et améliorer les transports en commun

Développer le quartier des gares pour envisager un pôle d'échanges multimodal

Développer les mobilités partagées

AXE 5 : Valoriser durablement les ressources naturelles du territoire et s'adapter aux enjeux climatiques

Organiser une veille foncière permettant et facilitant l'installation de filières locales

Développer les pratiques agricoles plus durables

Créer des îlots de fraîcheur

Sensibiliser les maîtres d'ouvrage/le public au retrait-gonflement d'argile et attirer l'attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments

Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement

Réduire les quantités d'eau utilisées

Protéger les écosystèmes naturels, les zones humides et les bocages

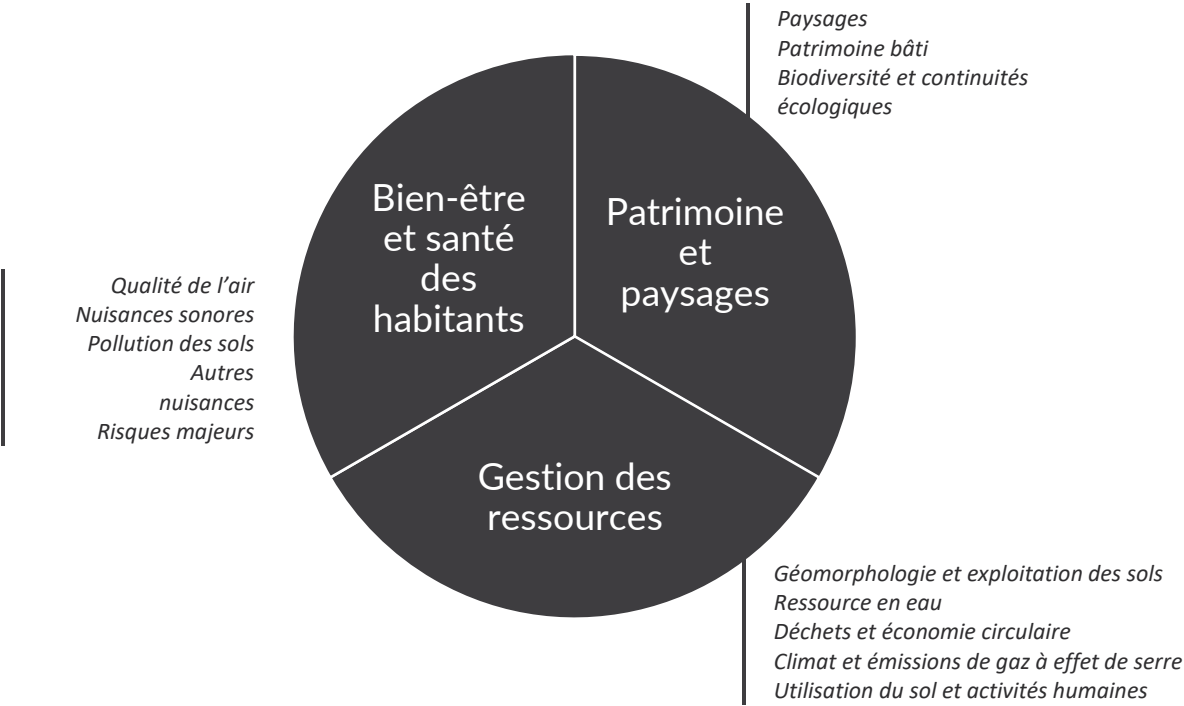
Informer sur les risques des feux de forêts et les solutions associées, en lien avec la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Incendie

Accompagner la structuration des massifs forestiers diversifiés

3. Synthèse de l'état des lieux

L'état initial de l'environnement (EIE) doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les **atouts et richesses environnementales**, mais également de mettre en lumière les **sensibilités et enjeux** environnementaux. Cette étape **d'état des lieux**, conduite à la lumière du diagnostic du PCAET, est importante car **les incidences du PCAET seront évaluées au regard de ce diagnostic**.

Pour cet état initial de l'environnement, **les thématiques suivantes** ont été traitées :



Paysages et patrimoine

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec les paysages et le patrimoine sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Paysages	Des paysages soumis à l'artificialisation des terres et à une banalisation. Un risque fort de tempête, inondation et retrait-gonflement des argiles qui peut affecter le paysage.	Concilier développement des énergies renouvelables et préservation des paysages remarquables Assurer une gestion durable de la forêt, notamment dans le cadre d'un développement d'une filière bois énergie locale Favoriser la protection, l'entretien, le renouvellement des haies naturelles et leur développement en les associant à de nouvelles installations pour favoriser l'intégration paysagère.
Patrimoine bâti	Patrimoine architectural riche. Risque de dégradation des façades dû à la pollution atmosphérique générée par la circulation routière Les consommations énergétiques du résidentiel sont très dépendantes aux	Allier rénovation thermique et préservation de l'intégrité du patrimoine bâti Limiter les pollutions atmosphériques susceptibles de dégrader le patrimoine bâti, notamment dans les bourgs

	énergies fossiles ce qui peut générer des situations de précarité énergétique des ménages.	Préserver le petit patrimoine à proximité de nouvelles installations grâce à des démarches d'intégration paysagère Valoriser des formes urbaines et des modes d'habiter moins consommateurs d'espaces
Biodiversité et continuités écologiques	Un couvert boisé préservé et structurant, de nombreuses espèces protégées, des milieux naturels remarquables. Les continuités écologiques sont relativement fonctionnelles et connectées aux territoires voisins mais menacées par un étalement urbain et le changement climatique.	Lancer des actions de surveillance et de préservation de la trame verte, et de développement plus au sud Appuyer le développement de nouvelles pratiques agricoles, plus respectueuses de la biodiversité Protéger les ripisylves et les zones humides, notamment vis à vis des pressions induites par les activités agricoles (drainage, usage de produits phytosanitaires)

Gestion des ressources

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Géomorphologie et exploitation des sols	Une carrière encore active pour l'exploitation d'argile et graviers	Favoriser un approvisionnement local en sable et graviers en veillant à ce que les carrières en activité ne portent pas atteinte à l'environnement
Ressource en eau	Amélioration des performances des STEP et des réseaux : Les performances des stations d'épuration (STEP) et des réseaux ont été améliorées ces dernières années, avec une augmentation du taux de conformité. Pressions sur les masses d'eau souterraines : bien que la plupart des masses d'eau souterraines subissent des pressions non significatives, quatre masses d'eau souterraines subissent des pressions élevées en raison des prélèvements et de la diffusion des produits phytosanitaires. Problèmes écologiques des cours d'eau : La majorité des cours d'eau du territoire présente un état écologique médiocre ou mauvais, et la quasi-majorité des cours d'eau n'atteint pas le bon état global (écologique, chimique et quantitatif).	Anticiper la demande en eau en période de pénurie et d'étiage et en assurer le partage équitable entre les différents usages (irrigation, eau potable, ...) ; Promouvoir une agriculture raisonnée, moins dépendante de l'irrigation, réduire l'usage des produits phytosanitaires et des engrais azotés ; Approfondir les réflexions sur les eaux pluviales afin de diminuer les pressions d'origine urbaine, agricole et industrielle ;
Déchets et économie circulaire	Une bonne connaissance des volumes de déchets générés par habitant grâce à un opérateur unique et un bon taux de valorisation. Croissance démographique risquant d'entraîner une hausse du volume de déchets	Aider les citoyens à réduire leurs déchets à la source (vrac, réemploi) et améliorer le tri ; Multiplier les initiatives dans le champ de la réutilisation et du réemploi des déchets et soutenir les initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire ; Poursuivre la politique de développement durable en matière de gestion des déchets : sensibilisation, amélioration de la part de déchets valorisés, etc.

Climat et émissions de gaz à effet de serre	Vulnérabilité du territoire au changement climatique : ressource en eau, santé, risques naturels Le territoire dispose d'un stockage carbone important dans les forêts et prairies Premiers postes d'émissions : transports Forte hausse de population attendue impliquant une augmentation de l'artificialisation des sols, dégradant les stocks de carbone du territoire	Réduire la contribution du territoire au changement climatique, par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ; Favoriser une bonne gestion et un développement des forêts, préservant le stock de carbone qui y est contenu Limiter le changement d'usage des sols en faveur de l'artificialisation et renaturer les espaces artificialisés qui le peuvent.
Utilisation du sol et activités humaines	Les surfaces forestières et les prairies constituent le principal stock de carbone du territoire (86%) mais l'augmentation démographique conduit à une urbanisation croissante qui peut menacer les espaces naturels du territoire.	Promouvoir les modes de construction moins consommateurs d'espaces et de ressources, notamment pour les logements nouveaux à venir Poursuivre les actions de maîtrise de la consommation d'espace, notamment en lien avec le développement des zones d'activité économiques.

Bien-être et la santé des habitants

Les constats et enjeux révélés par l'état initial de l'environnement en lien avec la gestion des ressources sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Constats	Enjeux
Qualité de l'air	Une qualité de l'air globalement bonne (dispersion des polluants par le vent, couvert boisé, renouvellement de l'air)	Accompagner à la réduction des déplacements en voiture individuelle à motorisation thermique ; Limiter l'usage de solvants et peinture dans l'industrie, le résidentiel et le tertiaire ; Réduire l'usage d'engrais dans le secteur de l'agriculture.
Nuisances sonores	Peu d'alternative à l'utilisation de la voiture, déplacements longs. Un trafic important sur l'autoroute A10 et la N10 engendrant des nuisances au niveau des zones agglomérées. Le trafic pourrait augmenter avec la croissance démographique.	Concilier développement urbain à proximité des axes de transports et nuisances sonores induites par les grandes infrastructures routières Réduire les pollutions et les nuisances liées au trafic routier en offrant des alternatives au « tout voiture » aux usagers.
Pollution des sols	Une bonne connaissance de sites pollués ou potentiellement pollués. Certaines activités humaines intensives peuvent générer de nouvelles pollutions.	Veiller à ce que les sites nouveaux industriels ne portent pas atteinte à l'environnement
Autres nuisances	La pollution lumineuse peut gêner la biodiversité locale. Aucune cartographie officielle n'est à ce jour disponible. La problématique des nuisances électromagnétique est encore émergente	Poursuivre les actions d'amélioration de l'éclairage public et limiter son développement dans les zones de biodiversité Préserver les panoramas et les continuités visuelles dans les zones naturelles à enjeux

Risques majeurs	Des risques naturels et industriels bien identifiés Les risques les plus forts pour le territoire sont les inondations, l’effondrement des cavités, et les ruptures de canalisations de gaz.	Réduire les risques sur la population dont les occurrences et les ampleurs seront renforcées par le changement climatique. Intégrer les risques technologiques aux logiques de développement urbain Informar la population sur l’existence des risques naturels et technologiques et préparer des stratégies de gestion de crises Réduire les risques sur les milieux naturels (migration/mortalité espèces, prolifération espèces envahissantes, destruction milieux naturels, ...).
------------------------	--	---

4. Quels effets probables de la mise en œuvre du Plan Climat

Les **effets probables** du Plan Climat sur l'ensemble des thématiques traitées par l'état des lieux sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Dans la colonne de gauche, le **scénario « fil de l'eau »** explique les évolutions attendues si le Plan Climat n'était pas mis en œuvre. Dans la colonne de droite, les **incidences que pourront avoir les actions du Plan Climat** sont décrites. Il est également mentionné d'autres documents de planification (PLUi, PLH...) dont les actions connexes à celles du PCAET peuvent avoir des impacts sur l'environnement.

Les Paysages et le patrimoine

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du Plan Climat
Positives	Biodiversité et continuités écologiques Le PLUi et la loi Zéro Artificialisation Nette permettra de protéger les zones vulnérables.	Paysages Les principaux potentiels de gisement ENR n'impacteront que de manière minime les paysages. Le PCAET permettra de participer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique qui va modifier les paysages. Patrimoine bâti Le Plan Climat peut promouvoir les modes actifs et les transports en commun, contribuant de fait à la réduction de la part modale des déplacements automobiles et donc à la préservation des bâtiments vis-à-vis de la pollution de l'air. Biodiversité et continuités écologiques Le PCAET promeut des pratiques agricoles favorables à la biodiversité. La trame verte peut être renforcée, en menant des actions pour développer les haies, élément essentiel pour la circulation de espèces, ou pour gérer durablement les forêts et les développer plus au sud.
Négatives	Paysages La fréquence et l'intensité des événements climatiques pourrait s'accroître et venir modifier les paysages. Patrimoine bâti Sans PCAET, la pollution de l'air continuerait à dégrader les façades des bâtiments et le patrimoine bâti pourrait être rénové moins rapidement. Biodiversité et continuités écologiques Le changement climatique induit et induira une érosion de la biodiversité ainsi qu'une dégradation de la qualité du maillage écologique. Les zonages d'inventaire et de protection ont vocation à maintenir le caractère naturel de ces espaces, il y en a peu sur le territoire. Augmentation des pressions liées à l'artificialisation des sols.	Patrimoine bâti Les rénovations en cours pourraient entraîner des répercussions ponctuelles sur les écosystèmes, la consommation d'énergie et de matériaux, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, nécessitant des compromis entre amélioration thermique et préservation architecturale. Biodiversité et continuités écologiques Possible fragmentation et/ou atteinte au patrimoine naturel fonction des choix réalisés en matière de développement des EnR et de structures de transport.

La gestion des ressources

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du Plan Climat
Positives	Géomorphologie et l'exploitation des sols Le développement des carrières en activité est encadré et les anciennes carrières sont surveillées Ressource en eau Les Schémas directeurs des eaux pluviales et d'assainissement des eaux usées sont des documents cadre qui peuvent aider à l'anticipation des effets du changement climatique. Augmentation des capacités de STEP prévues (Cavignac et Saint-Mariens) La compétence GEMAPI à l'échelle de l'EPCI va permettre de mieux gérer la prévention des inondations et les milieux aquatiques, notamment via les documents d'urbanisme. Les trois syndicats impliqués dans l'approvisionnement en eau potable ont déjà mis en œuvre des efforts visant à réduire les prélèvements dans l'Eocène Centre, et amélioré le rendement des réseaux. Un captage de substitution sur la commune de Marcenais est en projet. L'élaboration du PLUi peut permettre une révision des zonages d'assainissement. Déchets et économie circulaire Les politiques nationales, déclinées au niveau local, peuvent inciter à la réduction des déchets. Utilisation des sols et activités humaines La loi Climat et Résilience fixe des objectifs ambitieux concernant l'arrêt de l'artificialisation des sols, et le SCOT affiche une volonté de réduire par phase la consommation foncière.	Géomorphologie et l'exploitation des sols Le PCAET n'aura pas d'incidence particulière sur l'exploitation des minerais des sous-sols, sauf s'il prévoit la création d'infrastructures ou d'ouvrages requérant des matières premières locales. Ressource en eau Dans son volet adaptation, il pourra comporter des actions pour la préservation de la ressource en eau en quantité et plus particulièrement en qualité. Une meilleure gestion des eaux pluviales et usées peut également être encouragée par le programme d'actions Les besoins étant croissants, le PCAET pourra promouvoir une gestion raisonnée de la ressource en eau notamment en matière de réduction des consommations en eau potable. Le développement de haies et d'espaces boisés dans les aires d'alimentation protégées peut permettre de préserver la qualité de la ressource en eau grâce à l'effet filtrant. Déchets et économie circulaire Le PCAET peut inciter à une réduction du volume de déchets produits et à la poursuite du tri et de la valorisation des déchets. Climat et émissions de gaz à effet de serre Grâce aux leviers qu'il peut mobiliser, le PCAET contribuera à réduire les effets du changement climatique, en anticipant ses effets et à l'augmentation de la séquestration carbone sur le territoire. Utilisation des sols et activités humaines Le PCAET peut accompagner le monde agricole dans ses transitions pour améliorer sa résilience, et contribuer à ralentir la déprise agricole
Négatives	Ressource en eau Le changement climatique, l'augmentation des températures, la croissance démographique couplés à l'extension urbaine, et certaines pratiques agricoles induisent une hausse de la demande de la ressource en eau tandis que les réserves risquent de s'amenuiser. En l'absence de PCAET, les projets de valorisation des rejets (boues, eaux grises, ...) et de gestion alternative des eaux pluviales peuvent mettre plus de temps à voir le jour. Climat et émissions de gaz à effet de serre	Géomorphologie et l'exploitation des sols La construction de certains ouvrages (énergies renouvelables, nouvelles lignes de chemin de fer, élargissement de routes pour créer des pistes cyclables) peut entraîner une utilisation différente des sols.

En l'absence de PCAET, et de préservation des espaces naturels le stock de carbone peut continuer à se dégrader, notamment du fait d'un changement d'usage des sols, libérateur de CO2.

Le bien-être et la santé des habitants

	Scénario fil de l'eau	Potentielles incidences du Plan Climat
Positives	Pollution des sols La dépollution des sols et le suivi de la remise en état d'anciens sites industriels sont encadrés par la loi. Autres nuisances L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses interdit, entre autres, l'éclairage vers le ciel, ce qui permet de réduire les nuisances lumineuses.	Nuisances sonores Le PCAET peut proposer ou intégrer et coordonner des actions en faveur des mobilités actives et donc participant à la réduction des nuisances sonores. Qualité de l'air En proposant des actions ciblées, le plan climat pourra contribuer à réduire les inégalités d'exposition aux pollutions atmosphériques. Autres nuisances L'EPCI peut travailler en lien avec les communes ayant la compétence éclairage public afin de limiter les nuisances lumineuses tout en réduisant les consommations énergétiques. Risques majeurs La résilience du territoire sera renforcée grâce à l'anticipation des situations de crises et une meilleure gestion des risques.
Négatives	Qualité de l'air En l'absence d'une politique de planification, les pollutions seraient moins connues et amplifiées. Nuisances sonores L'usage de la voiture resterait aussi prégnant. Risques majeurs Certaines communes ne sont pas couvertes par des plans de prévention des risques. L'absence d'information auprès de la population augmenterait l'importance du risque.	Nuisances sonores Certains travaux peuvent temporairement générer des nuisances sonores. Pollution des sols Si la méthanisation se déploie sur le territoire, les épandages des digestats devront être encadrés pour ne pas générer de nouvelles nuisances. Autres nuisances La création d'unités de méthanisation pourrait générer des nuisances olfactives, notamment pour le transport et le stockage des matières organiques. Des actions de prévention peuvent être mises en place. Qualité de l'air Le développement du bois énergie devra se faire avec des techniques adaptées pour limiter les émissions de particules fines (filtres, foyers fermés etc...)

Synthèse

La représentation synthétique ci-dessous met en évidence les incidences des actions du Plan Climat à prévoir sur l'environnement. Chaque case du tableau fait référence à une action d'une fiche action. Pour chaque thématique impactée de façon modérée ou négative, des mesures ont été proposées pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux des actions du PCAET.

La grille d'analyse suivante présente :

- Des incidences **positives**, c'est-à-dire participant à une meilleure prise en compte/préservation/valorisation des enjeux environnementaux ;
- Des incidences **modérées**, c'est-à-dire en partie positive et négatives, c'est-à-dire ayant des incidences positives ou contrebalancées par quelques incidences négatives ;
- Des incidences **négatives**, c'est-à-dire impactant la qualité environnementale ou portant atteinte à l'environnement.

Après l'intégration des points d'attention et l'intégration de mesures évitement et de réduction des impacts potentiellement négatifs dans les fiches actions, il n'y a plus d'incidences totalement négatives dans le plan climat.

Nom de l'action	Paysages et le Patrimoine bâti -	Gestion des Ressources - après	Bien-être et la santé des habitants - après
Animer et suivre le PCAET au travers de la mise en place d'une organisation interne			
Rendre la collectivité exemplaire			
Planifier l'urbanisme durable au travers du PLUi et/ou du SCoT			
Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du grand public, des acteurs du territoire, des élus ainsi que desqu'un évènements Climat-Air-Energie sur le territoire			
Sensibiliser les plus jeunes et leurs parents			
Anticiper le développement des réseaux énergétiques			
Développer le solaire sur le territoire			
Développer la chaleur renouvelable sur le territoire			
Se former aux nouveaux métiers de l'énergie et de la construction durable			
Rendre les bâtiments privés du territoire durables et sobres			
Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)			
Accompagner et favoriser les projets économiques durables et les initiatives d'économie circulaire			
Vers un territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage			
Accompagner les acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs durables			
Développer les sentiers de randonnée			
Faciliter l'installation dans les centres bourgs et leur accessibilité en matière de déplacement			
Encourager les déplacements doux			
Faciliter la mise en œuvre des carburants alternatifs			
Contribuer à réduire le trafic pendulaire			
Développer et améliorer les transports en commun			
Développer le quartier des gares pour envisager un pôle d'échanges multimodal			
Développer les mobilités partagées			
Organiser une veille foncière permettant et facilitant l'installation de filières locales			
Développer les pratiques agricoles plus durables			
Créer des îlots de fraîcheur			
Sensibiliser les maîtres d'ouvrage/le public au retrait-gonflement d'argile et attirer l'attention sur les possibilités pour adapter les fondations des bâtiments			
Meilleure gestion des eaux pluviales et du ruissellement			
Réduire les quantités d'eau utilisées			
Protéger les écosystèmes naturels, les zones humides et les bocages			
Informier sur les risques des feux de forêts et les solutions associées			
Accompagner la structuration des massifs forestiers diversifiés			

5. Comment éviter, réduire et compenser ces effets ?

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

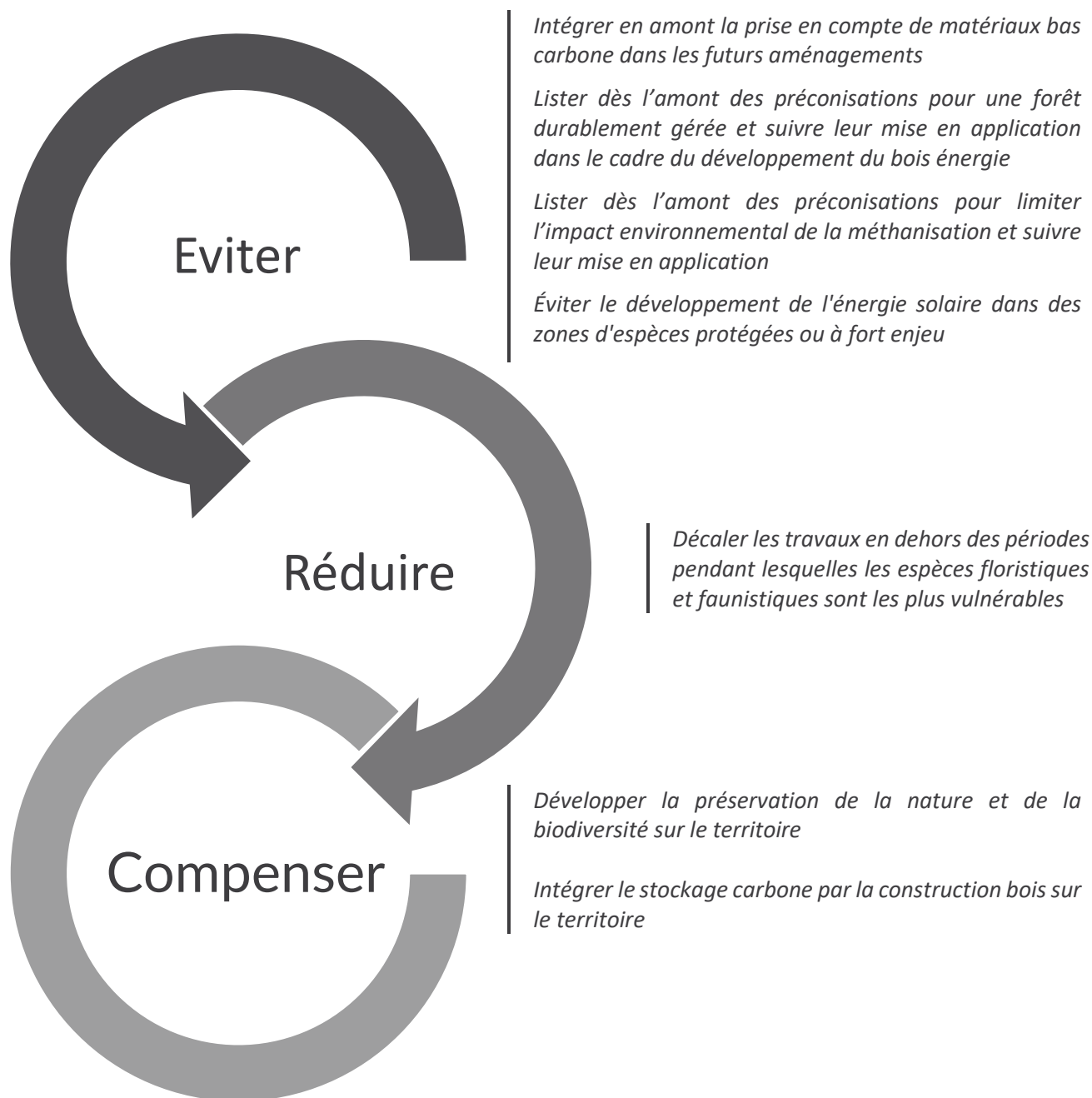
Publié le

ID : 033-243301181-20250522-22052501-DE



La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Le schéma ci-dessous synthétise les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues en réponses aux impacts estimés du Plan Climat.



6. Quel dispositif de suivi :

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 033-243301181-20250522-22052501-DE



Pour mesurer comment les orientations du PCAET prennent corps sur le terrain et en apprécier l'efficacité, il est nécessaire de prévoir un dispositif de suivi. Ce dispositif de suivi a pour but d'atteindre les objectifs environnementaux et de limiter les effets du plan sur l'environnement (et donc de corriger les éventuels impacts négatifs). Les indicateurs sont centrés sur les orientations retenues, ainsi que sur les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (ERC) envisagées.

Les indicateurs seront mis à jour chaque année. Un bilan général sera dressé tous **les 3 ans**.



Biodiversité

Nom de l'action du PCAET		Indicateurs proposés pour l'évaluation environnementale stratégique
	Action n° 2-2 Développer le solaire sur le territoire	En phase exploitation de l'installation photovoltaïque, existe-t-il un suivi des espèces fréquentant le site ? (Oui/Non)



Carbone et changement climatique

	Action n° 4-1 Encourager les déplacements doux	Linéaire d'aménagements en faveur de l'environnement (matériaux bas carbone, installation de haies, intégration paysagère) créé (Oui/Non) Création d'un cahier des charges avec des critères environnementaux pour les pistes cyclables (Oui/Non) Prise en compte de la sécurité dans chaque nouveau projet d'aménagement cyclable (Oui/Non) Linéaire de création de nouvelles voies ayant eu recours à une artificialisation (km) Emissions de GES économisées (ktCO2e)
	Action n° 1-2 Rendre la collectivité exemplaire	Proportion des travaux ayant recours aux matériaux biosourcés/bois dans la construction neuve ou la rénovation du patrimoine public (%) Proportion de consommation de bois local pour la construction neuve (%)

		Part des chantiers/projets ayant pris des dispositions pour réduire les nuisances sonores et les poussières (%)
		Évolution des émissions de GES du patrimoine de l'EPCI (tCO ₂ e)
	Action n° 2-5 Rendre les bâtiments privés du territoire durables et sobres	Transmission pour chaque projet du guide de préconisations (Oui/Non)
	Action n° 3-5 Développer les sentiers de randonnée	Linéaire de création de nouvelles voies ayant eu recours à une artificialisation (km)
	Action n° 4-5 Développer le quartier des gares pour envisager un pôle d'échanges multimodal	Surfaces végétalisées aux abords des gares (m ²) Nombre d'aménagements permettant de lutter contre un éventuel îlot de chaleur urbain (Nbr) (ombrières, haies, arbres, etc)
	Action n° 5-2 Développer les pratiques agricoles plus durables	Surfaces agricoles gérées durablement (type à Haute Valeur Environnementale, Bio) (m ²)



Energies renouvelables

	Action n° 2-3 Développer la chaleur renouvelable sur le territoire	Relevé des préconisations de réduction et d'évitement mises en application sur chaque projet de méthanisation (Oui/Non)
--	---	---



Ressources

Nom de l'action du PCAET		Indicateurs proposés pour l'évaluation environnementale stratégique
	Action n° 5-6 Réduire les quantités d'eau utilisées	Consommation d'eau pour la production agricole, et usages urbains et périurbains (m ³)
	Action n° 5-7 Protéger les écosystèmes naturels, les zones humides et les bocages	Surface des milieux humides (m ²)
	Action n° 5-9 Accompagner la structuration des massifs forestiers diversifiés	Proportion des surfaces de forêt gérées durablement (%)